

Bienvenue

Merci pour votre participation au sondage de la Commission canadienne des droits de la personne!

Au Canada, toute personne a le droit à l'égalité des chances d'épanouissement et de faire pour elle-même la vie qu'elle peut et souhaite avoir. Le problème, ce n'est pas toutes les personnes qui sont libre de le faire sans obstacles.

Les obstacles à l'égalité des personnes en situation d' handicap existent sous de nombreuses formes et dans de nombreux endroits. Ils sont présents dans nos politiques, nos lieux de travail, nos édifices et nos espaces publics, dans nos systèmes de transport, dans nos médias et dans notre radiodiffusion, dans nos banques et nos écoles, même dans nos préjugés ou nos attitudes.

Partout au Canada, et à travers toutes les juridictions, la majorité des plaintes de discrimination déposées devant les commissions des droits de la personne proviennent de personnes handicapées. Cela doit changer et nous avons besoin de votre aide.

La Commission canadienne des droits de la personne a pour mission de promouvoir et de protéger les droits de la personne au Canada. Dans le cadre de ce rôle, nous avons récemment reçu la responsabilité d'assurer un suivi de la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées au Canada.

Dans le cadre de cette nouvelle responsabilité, nous aurons besoin de votre aide afin de déterminer à quoi devrait ressembler ce suivi et quelles devraient être nos priorités. Ce sondage vous donne alors l'occasion de formuler des commentaires et de guider le processus. En même temps, vous en apprendrez davantage sur la Convention relative aux droits des personnes en situation d'handicap sur le rôle de suivi de la Commission.

Nous vous remercions à l'avance de prendre le temps de répondre à notre sondage. Votre participation et vos commentaires contribueront à la façon dont nous pouvons travailler ensemble afin de veiller à ce que toutes les personnes au Canada, en particulier les personnes en situation d' handicap, soient traitées également et équitablement.

Marie-Claude Landry

Présidente de la Commission canadienne des droits de la personne

Comment nous en sommes arrivés là

La Commission canadienne des droits de la personne est l'organisme de surveillance des droits de la personne au Canada. Nous travaillons pour les Canadiens. Nous sommes indépendants du gouvernement. Nous protégeons les droits de la personne et nous en faisons la promotion. Nous recevons aussi les plaintes de discrimination. Ces plaintes concernent des emplois et des services qui sont sous le pouvoir et le contrôle du gouvernement fédéral.

Récemment, la Commission a reçu une mission très importante. Cette mission concerne la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. La Convention est un acte important. Elle a pour objectif de protéger les droits et la dignité des personnes en situation d'handicap

La mission de la Commission est de surveiller la mise en œuvre de la Convention. Cela signifie que nous surveillerons et veillerons à ce qu'elle soit respectée par les gouvernements au Canada. Afin d'accomplir notre mission nous, travaillerons en collaboration avec les personnes en situation d' handicap et les organisations de personnes en situation d'handicap.

Si la Convention est bien respectée au Canada, les personnes en situation d'handicap verront des changements réels dans leur quotidien. Elles pourront vivre leur vie sur un pied d'égalité avec les autres.

Dans ce sondage, nous communiquerons plus de renseignements sur ce qu'on nous a demandé de faire. Nous voulons nous assurer que le travail est bien fait. Nous voulons qu'il ait un sens pour vous. Nous voulons qu'il soit axé sur les bonnes priorités. Pour y arriver, nous avons besoin de vos commentaires.

Commençons!

À propos de ce sondage

Ce sondage est divisé en trois parties.

- La première partie, contient les renseignements de base. Vous y trouverez des renseignements sur le travail que nous effectuons. Vous pouvez nous parler un peu de vous.
- La deuxième partie, est consacrée aux principes directeurs. Vous pourrez examiner les principes qui nous aideront à guider et à informer notre travail. Vous pourrez nous faire part de vos expériences dans cette partie.
- La troisième partie, concerne le travail de surveillance. Vous pourrez y découvrir comment nous prévoyons effectuer la surveillance de l'application de la Convention au Canada. Vous pourrez nous dire ce qui vous paraît important.

Le sondage est d'une durée de 15 à 30 minutes dépendamment des détails que vous donnerez dans vos réponses. Vous pourrez choisir de répondre ou de ne pas répondre à une question.

Pour renvoyer votre sondage, veuillez prendre une photo de vos réponses ou scanner votre sondage rempli et l'envoyer par courriel à: survey@chrc2020-ccd2020.ca

Nous vous remercions de votre participation à ce sondage.

À propos de vous

La première chose, nous voulons en apprendre un peu plus sur vous ce qui nous aidera à mieux comprendre tous les renseignements que nous recueillons. Toutes les réponses dans chaque section sont facultatives. Vous n'êtes pas obligé de répondre à une question si vous ne le voulez pas. Tous les renseignements que nous recueillons seront regroupés. Aucune personne qui participe au sondage ne sera identifiée, ce qui veut dire que personne ne saura que ces renseignements viennent de vous.

Comment remplissez-vous ce sondage aujourd'hui? *Choisissez*

- Sur un ordinateur à la maison
- Sur un ordinateur à la bibliothèque

-
- Sur mon téléphone
 - Sur une version papier
 - Autre, précisez

Choisissez la meilleure manière de décrire vos principales activités quotidiennes. *Choisissez toutes les réponses applicables*

- Je fournis des soins à ma famille ou à mes amis qui ont des problèmes de santé
- Je ne travaille pas en raison d'une situation d'handicap ou d'une maladie
- Je vais à l'école
- Je prends soin d'enfants
- J'ai un emploi rémunéré ou je dirige une entreprise
- J'ai plus d'un emploi rémunéré
- Je cherche un emploi rémunéré
- Je suis en arrêt temporaire de travail
- Je suis sans emploi, mais je ne cherche pas de travail rémunéré pour le moment
- Je fais des tâches ménagères
- Je suis retraité
- Je suis en congé de maternité/paternité/parental
- Je fais du bénévolat
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre
- Autre, précisez

Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous? *Choisissez*

- Colombie-Britannique
- Alberta
- Saskatchewan
- Manitoba
- Ontario
- Québec
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Île-du-Prince-Édouard
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Yukon
- Territoires du Nord-Ouest
- Nunavut
- Je ne vis pas au Canada
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

Où habitez-vous? *Choisissez toutes les réponses applicables*

- Dans une ville
- Dans une (petite) communauté rurale
- Dans une communauté éloignée (avec un accès routier limité ou inexistant)
- Dans une communauté autochtone (Première Nation, Métis ou Inuit)
- Je n'ai pas d'adresse fixe
- En ce moment, je reste chez des amis ou de la famille
- Je vis dans une résidence-services ou un établissement de soins de longue durée
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre
- Autre, précisez

Avez-vous un handicap? *Choisissez*

- Oui
- Parfois
- Non
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

Vous identifiez-vous comme ayant l'une des origines suivantes? *Cochez toutes les réponses applicables*

- Autochtone (p. ex., Premières Nations, Métis, Inuits)
- Arabe (p. ex., Saoudien, Égyptien)
- Noir
- Chinois
- Philippin
- Japonais
- Coréen
- Latino-Américain
- Indien d'Asie (p. ex., Indien de l'Est, Pakistanais, Sri Lankais)
- Asiatique du Sud-Est (p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien)
- Asiatique de l'Ouest (p. ex., Afghan, Iranien)
- Blanc
- Je préfère ne pas répondre
- Autre, précisez

[Si oui Autochtone] Vous identifiez-vous comme Première Nation, Métis ou Inuit?

- Premières Nations inscrites
- Premières nations non inscrites
- Métis

-
- Inuit
 - Je préfère ne pas répondre

Vous identifiez-vous comme une personne sourde ? *Choisissez*

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

Quel est votre sexe? *Choisissez*

- Femme
- Homme
- Non-binaire ou autre sexe
- Je préfère ne pas répondre

Vous identifiez-vous comme 2ELGBTQQIA? (Il s'agit des personnes qui sont bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées ou asexuelles). *Choisissez*

- Oui
- Non
- Je préfère ne pas répondre

Quel âge avez-vous? *Choisissez*

- Entre 16 et 24 ans
- Entre 25 et 34 ans
- Entre 35 et 44 ans
- Entre 45 et 54 ans
- Entre 55 et 64 ans
- Entre 65 et 74 ans
- Entre 75 et 84 ans
- 85 ans ou plus
- Je préfère ne pas répondre

Quelques renseignements de base : Qu'est-ce que la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées?

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées est un accord international. Elle est parfois appelée « CDPH ». Nous l'appelons « Convention » dans ce sondage.

Cet accord fait la promotion et protège les droits de la personne des personnes en situation d'handicap. Le Canada a accepté de se conformer à la Convention en 2010. La Convention a été élaborée en collaboration avec notamment des gouvernements et organismes qui travaillent avec des personnes en situation d'handicap incluant les commissions des droits de la personne.

Il y a 50 articles dans la Convention. Ces articles expliquent les droits des personnes en situation d'handicap conformément à la Convention. Ces articles couvrent de nombreux aspects de la vie d'une personne dont, le droit de vivre sans discrimination, à une éducation inclusive pour les enfants en situation d'handicap, le droit à l'emploi pour les personnes en situation d'handicap, le droit des personnes handicapées de prendre leurs propres décisions. La Convention inclut plusieurs autres droits.

Voulez-vous en savoir plus sur la Convention avant de continuer le sondage? Si oui, consultez les ressources ci-dessous.

- Vous pouvez consulter les ressources du Centre d'aide et de défense juridique pour les handicapés sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées ici : <https://archdisabilitylaw.ca/fr/lamise-en-oeuvre-de-la-cdph-des-nations-unies/>
- Une ressource des Nations Unies sur les articles de la Convention relative aux droits des personnes handicapées est disponible ici : https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/345108/easy-read-un-convention.pdf (en anglais seulement)
- Le texte intégral de la Convention relative aux droits des personnes handicapées est disponible ici : <https://www.un.org/esa/socdev/enable/documents/tccconvf.pdf>

Quelques renseignements de base : Comment la Convention sera surveillée au Canada

Toutes les conventions des Nations Unies doivent avoir un moyen de voir si elles sont respectées et si elles fonctionnent. C'est généralement ce que fait un groupe international aux Nations Unies. Mais la Convention relative aux droits des personnes handicapées est différente. Elle exige que les pays surveillent eux-mêmes le respect de la Convention. Pour ce faire, le Canada a besoin des organisations pour l'aider. Ces organisations devront de façon continue, promouvoir et surveiller l'application de la Convention. La Convention exige que ce travail se fasse en partenariat avec des personnes en situation d'handicap et t des organismes qui les représentent.

En 2019, la Commission a été désigné comme organisme de surveillance afin d' examiner la façon dont le gouvernement du Canada respecte la Convention.

Nous voulons que notre travail ait un sens pour les personnes en situation d'handicap. Nous voulons participer à un vrai changement. Nous pouvons le faire de plusieurs façons à titre d'exemple par la préparation de

rapports, par la sensibilisation ou l'éducation, ou en donnant des recommandations sur les lois et les politiques. Il y a aussi d'autres choses que nous pouvons faire.

Une des raisons pour lesquelles nous faisons ce sondage, est que voulons votre avis. Nous voulons connaître l'avis des personnes en situation d'handicap de partout au Canada. En nous racontant vos expériences et répondant à quelques questions, cela nous aidera à mieux nous informer pour accomplir notre mission.

Est-ce que vous connaissez...

Avant aujourd'hui, est-ce que vous connaissiez les choses suivantes?

	Très bien	Assez bien	Pas vraiment	Je ne connaissais pas	Je ne sais pas	Je préfère ne pas répondre
La Commission canadienne des droits de la personne						
La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées						
La Loi canadienne sur l'accessibilité						

Quel effet positif pensez-vous que la Convention aura pour les personnes en situation d'handicap?

- Très positif
- Assez positif
- Pas vraiment positif
- Pas du tout positif
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

Pensez-vous qu'il est important que la Commission s'associe à d'autres pour s'assurer que le Canada respecte la Convention? Ça pourrait inclure un partenariat avec des personnes en situation d'handicap La Commission pourrait aussi établir des partenariats avec des organismes communautaires.

- Très important
- Assez important
- Pas vraiment important
- Pas important du tout
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

Principes directeurs

Nous allons suivre certains principes directeurs dans notre travail. Cela nous aidera à nous assurer que nous contrôlons ce qui est important. Ces principes seront basés s sur l'expérience vécue des personnes en situation d'handicaps et de leurs aidants.

Cette partie du sondage portera sur certains principes clés. Vous aurez l'occasion de nous faire part d'autres principes qui, selon vous, devraient guider et éclairer notre travail.

Examinons maintenant certains d'entre eux.

Principes directeurs: Participation

La participation signifie prendre part ou être impliqué dans quelque chose. Dans nos principes directeurs, nous voulons que les personnes handicapées soient impliquées, qu'elles participent au processus de prise de décision sur les questions qui touchent leur vie. Cela comprend les lois, les politiques, les programmes et les services.

Voici un exemple. Un employeur veut créer une politique de retour au travail. La participation signifie qu'il inclut d'autres personnes à toutes les étapes de la création de la politique. Ces groupes qu'il inclut sont des personnes qui pourraient être touchées par la politique, des personnes en situation d' handicap, ou des personnes qui retournent au travail.

Principes directeurs: Participation

Dans cette question, nous vous demandons de nous faire part d'expériences personnelles, comme par exemple les situations suivantes.

- Vous avez fait face à une situation où vous n'étiez pas à l'aise pour participer à la prise de décision sur une question qui vous concernait.
- Vous avez été confronté à une situation dans laquelle vous n'avez pas pu prendre part à une prise de décision sur une question qui vous concernait.
- Vous avez fait face à une situation où on ne vous a pas demandé de participer à la prise de décision sur une question qui vous concernait.

Vous pouvez faire part de vos expérience personnelle ici.

Qu'est-ce qui vous a empêché de participer ? Par exemple, peut-être qu'on ne vous a pas demandé de participer ou que vous des obligations familiales? Peut-être y avait-il des frais de déplacement qui vous ont empêché de participer. Il se peut aussi que vous ayez été confronté à des obstacles qui vous ont empêché de participer, comme la langue utilisée ou l'absence de langue des signes.

Vous pouvez faire part ici de ce qui vous a empêché de participer.

Principes directeurs: Accessibilité

L'accessibilité, c'est créer une société sans obstacle où chacun peut participer pleinement. Cela veut dire que tout le monde peut avoir pleinement accès aux communautés, aux lieux de travail et aux services.

C'est par exemple s'assurer que tout le monde peut voter. Pour ça, les gouvernements devraient prendre certaines mesures. Ils pourraient fournir des renseignements en langage simple en différents formats. Ils pourraient aussi choisir des lieux de vote qui n'ont pas d'obstacles. Ils pourraient aussi s'assurer que la technologie utilisée pour voter respecte les principes de conception universelle. Ça voudrait dire qu'ils pourraient répondre aux besoins des personnes ayant toutes sortes de handicaps.

Principes directeurs: Accessibilité

Pouvez-vous citer des expériences personnelles où vous avez fait face à des obstacles pour participer à une activité?

Vous pouvez faire part de vos expériences ici.

Pouvez-vous nous dire ce qui aurait pu vous aider dans votre exemple?

Vous pouvez indiquer ce qui aurait pu vous aider ici.

Principes directeurs: Égalité et non-discrimination

On entend par discrimination, le fait qu'une personne ou un groupe de personnes soient traités de façon injuste. La discrimination peut être une action ou une décision qui a comme effet de traiter une personne ou un groupe de manière injuste. Le traitement injuste peut être dû à des raisons comme un handicap.

Par exemple, la politique d'un employeur qui prévoirait que tous les employés doivent avoir un permis de conduire valide pourrait avoir comme effet un traitement injuste d'une personne ou d'un groupe. Or, l'employeur pourrait avoir une approche inclusive en permettant à un employé en situation d'handicap d'essayer de faire le travail d'une autre manière soit par exemple, permettre à l'employé d'utiliser les transports publics.

Principes directeurs: Égalité et non-discrimination

Pouvez-vous nous donner des exemples personnelles où vous n'avez pas été traité sur un pied d'égalité? Ou où vous avez fait l'objet d'une discrimination à cause de votre situation d'handicap?

Vous pouvez faire part de votre exemples ici.

Pouvez-vous nous dire ce qui aurait pu vous aider dans votre exemple?

Vous pouvez indiquer ce qui aurait pu vous aider ici.

Principes directeurs: Intersectionnalité

Il y a beaucoup de choses différentes qui font de nous qui nous sommes. Des choses comme notre sexe, notre race, notre âge, notre situation d'handicap et notre religion. Ces différentes parties de nous se rassemblent pour nous rendre uniques. Elles se croisent ou se combinent les unes avec les autres et nos expériences sont influencées par toutes ces parties de nous, non seulement par une partie.

Nos expériences sont aussi influencées par la société ou la situation dans laquelle nous vivons. Il existe des règles et des situations dans notre monde qui traitent certaines personnes ou certains groupes de personnes de façon injuste. Par exemple, certaines personnes ont du mal à trouver un emploi ou un endroit pour se loger.

Les choses qui nous rendent uniques et les situations dans lesquelles nous vivons ont un effet sur notre vie. Les prendre en considération ensemble s'appelle l'« intersectionnalité ». L'intersectionnalité nous aide à identifier tous les obstacles auxquels les gens font face, et pas seulement un ou deux.

Les personnes en situation d'handicap peuvent rencontrer davantage d'obstacles en fonction de leur propre situation. C'est le cas, par exemple, des femmes autochtones en situation d'handicap. Elles peuvent être victimes de discrimination en raison de trois choses qui se recoupent. Il s'agit de leur sexe, de leur situation d'handicap et de leur identité autochtone.

Elles sont plus exposées au risque d'être blessées, maltraitées ou abusées que les femmes en général. Elles font souvent face à plus d'obstacles pour obtenir le logement dont elles ont besoin, des soins de santé, une éducation et des possibilités d'emploi.

Principes directeurs: Intersectionnalité

Pouvez-vous citer des exemples personnelles où vous avez eu le sentiment d'avoir été traité de manière injuste à cause de la combinaison de facteurs liés à votre identité?

Vous pouvez faire part de votre exemples ici.

Pouvez-vous nous dire ce qui aurait pu vous aider dans votre exemple?

Vous pouvez indiquer ce qui aurait pu vous aider ici.

Principes directeurs: Autres

Nous aimerions connaître les autres principes que vous jugez importants pour notre travail, et savoir comment ils ont eu un impact dans votre vie. Veuillez utiliser cette section pour nous faire part de vos pensées.

Surveillance : Le rôle de la Commission

La Commission a pour tâche de surveiller l'application et le respect de la Convention par le Gouvernement du Canada. Notre travail est de suivre les progrès réalisés par le Canada et de rendre compte. Nous identifierons aussi les lacunes et les problèmes qui doivent être réglés.

Afin d'y arriver, nous travaillons avec nos différents partenaires, avec les personnes en situation d'handicap, les soignants et les familles, ainsi qu'avec des organismes de personnes en situation d'handicap et pour les personnes en situation d'handicap elles-mêmes. Conjointement, nous pouvons donner des conseils sur la manière de combler les lacunes et de résoudre les problèmes.

Est-ce que vous êtes intéressé à participer à ce travail de surveillance?

- Très intéressé
- Assez intéressé
- Pas vraiment intéressé
- Pas intéressé du tout
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

Certaines personnes peuvent avoir besoin de soutien ou de ressources pour les aider à participer au travail de surveillance. Le cas échéant quels seraient vos besoins afin de pouvoir participer aux activités de surveillance?

Choisissez toutes les réponses applicables

- Formation
- Ressources financières
- Ressources humaines
- Supports de communication
- Autre (veuillez préciser)

Parmi les rôles suivants, lequel pourriez-vous jouer?

Choisissez toutes les réponses applicables

- Je veux aider à trouver comment le travail de surveillance sera fait.
- Je veux participer aux activités de surveillance en recueillant des données et en aidant à évaluer la situation au Canada.
- Je veux être un observateur qui peut rendre compte à ma communauté ou à mon organisme de la manière dont le travail de surveillance se passe.
- Je veux écrire des rapports ou participer à leur rédaction.
- Je veux pouvoir examiner les données recueillies et donner mes commentaires avant la rédaction des rapports finaux.
- Je veux examiner les projets de rapports finaux et pouvoir donner mes commentaires.
- Je veux juste examiner les rapports finaux.
- Je veux former d'autres personnes handicapées à l'un ou plusieurs de ces rôles.
- Je veux contribuer à rendre l'information accessible et intéressante pour les personnes handicapées.
- Je veux rester informé et à jour sur le processus de surveillance.
- Je ne veux pas jouer de rôle.
- Je ne sais pas.
- Je veux faire autre chose. (veuillez expliquer)

Que pourrait faire un organisme, tel que ceux qui représentent les personnes handicapées, pour vous aider à participer à la surveillance?

Surveillance : Les priorités

La Convention relative aux droits des personnes handicapées couvre de nombreux aspects de la vie d'une personne. Toutes ces parties sont importantes. Nos ressources étant limitées, la Commission devra donc peut-être identifier certaines priorités et se concentrer sur celles-ci.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples problématiques prioritaires. Ils ont été soulevés lors de nos discussions avec nos partenaires, incluant lors de discussions avec des personnes en situation d'handicapé partout au Canada.

Quels sont les trois principaux sujets ou domaines de préoccupation pour vous?

- Éducation
- Discrimination

-
- Travail et emploi
 - Accessibilité
 - Transports
 - Le droit de prendre mes propres décisions
 - Technologies de l'information et de la communication
 - Logement (droit de choisir où vous voulez vivre et avec qui vous voulez vivre)
 - Soins de santé
 - Pauvreté
 - Violence
 - Accès aux langues des signes
 - Accès à des services adéquats pour les personnes handicapées
 - Accès à la justice
 - Être parent avec un handicap
 - Vote et accès aux processus politiques
 - Autre (veuillez préciser)

Surveillance : Le cadre de travail

La Convention relative aux droits des personnes handicapées contient 50 articles. Chacun d'entre eux traite d'un sujet ou d'un domaine différent. Certains concernent des droits spécifiques, d'autres expliquent le fonctionnement de la Convention. Plusieurs sujets sont couverts par plus d'un article. La Commission doit trouver un cadre de travail ou un plan pour la surveillance.

La Commission peut faire la surveillance de différentes façon. Il existe plusieurs options et chaque option a des avantages et des inconvénients.

Une des options consiste à assurer la surveillance et faire un rapport sur chaque article de la Convention séparément.

Les avantages de cette option seraient les suivants :

- La surveillance et le rapport seraient complets car chaque article serait couvert.
- Ça faciliterait la rédaction des rapports officiels pour les Nations Unies.

Les inconvénients de cette option seraient les suivants.

- On ne pourrait peut-être pas réaliser comment les articles sont liés les uns aux autres et comment ils ont des effets les uns sur les autres. Par exemple, il existe des articles distincts sur l'accessibilité et l'emploi, mais ces deux domaines peuvent être liés l'un à l'autre.
- Cette option risque d'entraîner beaucoup de travail considérant qu'il y a plus de 30 articles concernant des droits spécifiques qui devraient être surveillés.

Surveillance : Le cadre de travail

Une autre option consisterait à assurer un suivi et à établir des rapports autour de thèmes ou de questions. Le travail, l'éducation ou l'accès à la justice sont des exemples de thèmes ou des questions. Ces thèmes ou ces questions peuvent être liés à de nombreux articles de la Convention.

Les avantages de cette option seraient les suivants.

- Nous pourrions examiner de plus près la façon dont les différents articles sont liés et ont un effet les uns sur les autres.
- Le cadre de travail pourrait mieux se concentrer sur les domaines prioritaires.

Les inconvénients de cette option seraient les suivants.

- Le rapport pourrait ne pas être aussi complet.
- Certaines questions très spécifiques ou techniques pourraient être mises de côté.

Surveillance : Le cadre de travail

Laquelle de ces options préféreriez-vous pour surveiller la Convention? *Choisissez*

- Par chaque article de la Convention relative aux droits des personnes handicapées
- Par thèmes ou questions
- Une combinaison des deux
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

Veuillez prendre quelques minutes pour nous expliquer les raisons de votre choix.

Surveillance : Types de données

Il existe différents types de renseignements (ou de données) que nous pouvons collecter. Ces renseignements pourraient nous renseigner sur la façon dont le Canada respecte la Convention.

Voici les types de renseignements que nous pourrions recueillir.

- Nous pourrions obtenir des renseignements sur les expériences vécues par les personnes en situation d'handicap, d'histoires tirées de leurs vie quotidienne. Ces renseignements pourraient être recueillis par le biais de sondages.

-
- Nous pourrions analyser les renseignements provenant d'autres gouvernements au Canada et ailleurs, analyser leurs lois et leurs politiques pour voir ce qu'ils font.
 - Nous pourrions étudier les comportements du public à l'égard des personnes en situation d'handicap. Nous pourrions examiner les plaintes relatives aux droits de la personne, la façon dont les médias représentent les personnes en situation d'handicap. Nous pourrions examiner les stéréotypes concernant les personnes handicapées dans notre société.
 - Nous pourrions examiner les rapports et les renseignements provenant d'organismes et d'universités.

En plus des types de données ci-dessus, est-ce qu'il y a d'autres types de renseignements qui, à votre avis, devraient être inclus?

Choisissez

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

[Si oui] Pouvez-vous nous donner des exemples ?

Surveillance : Résultats

Les groupes de surveillance produisent beaucoup de renseignements et de ressources. Ces ressources sont appelées « résultats ». Ils comprennent entre autres des rapports, du matériel d'éducation publique et des conseils sur les lois. La Commission souhaite s'assurer qu'elle fait des choses qui sont importantes et utiles. Ces résultats seraient communiqués à nos partenaires, y compris aux personnes en situation d'handicap.

Quels types de résultats trouveriez-vous les plus utiles? *Choisissez toutes les réponses applicables*

- Rapports
- Rapports techniques avec données brutes
- Renseignements visuels – il peut s'agir de vidéos avec interprétation en langue des signes, d'infographies ou de brochures
- Histoires à propos de personnes handicapées
- Autre (veuillez préciser)

Surveillance : Des questions à se poser

Dans l'ensemble, à quel point pensez-vous que le Canada respecte ses obligations en matière de promotion des droits des personnes en situation d'handicap? Un exemple pourrait être la formation des employeurs et des gestionnaires pour apprendre comment répondre aux besoins de leurs employés en situation d'handicap.

- Très bien
- Bien
- Ni bien ni mal
- Pas très bien
- Très mal
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

Dans l'ensemble, à quel point pensez-vous que le Canada respecte ses obligations en matière de protection des droits des personnes handicapées? Un exemple pourrait être la création de règles et de lois qui garantissent les droits des personnes handicapées.

- Très bien
- Bien
- Ni bien ni mal
- Pas très bien
- Très mal
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

Surveillance : Des questions à se poser

Quel impact positif pensez-vous que la Convention aura sur votre vie à l'avenir?

- Très positif
- Assez positif
- Pas vraiment positif
- Pas du tout positif
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

Pensez-vous qu'il est important que la Commission s'associe à d'autres pour s'assurer que le Canada respecte la Convention? Cela inclurait un partenariat avec des personnes en situation d'handicap et des organismes communautaires.

- Très important
- Assez important
- Pas vraiment important
- Pas important du tout
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

Surveillance: Prochaines étapes

Merci d'avoir participé à ce sondage!

Merci de nous avoir fait part de vos expériences et vos commentaires!

Vous voulez en savoir plus sur notre travail et sur la façon dont la Convention sera surveillée partout au Canada? Si oui, veuillez inscrire votre adresse électronique ci-dessous et nous vous tiendrons informé. Veuillez noter que cette adresse ne sera pas utilisée pour faire un lien entre vous et vos réponses au sondage.

Évaluation

Avant de terminer, veuillez nous dire si vous pensez que l'expérience de ce sondage était bonne.

	Tout à fait d'accord	D'accord	Ni d'accord ni pas d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Je ne sais pas	Je préfère ne pas répondre
Ce sondage m'a permis d'en apprendre plus sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Il m'a aussi permis d'en savoir plus sur le rôle de la Commission canadienne des droits de la personne qui surveille le respect de la Convention.							
Je suis convaincu que la Commission tiendra compte des commentaires recueillis dans le cadre de ce sondage.							
Dans l'ensemble, je suis satisfait de l'expérience de ce sondage.							
J'envisagerais de faire un autre sondage à l'avenir.							

Avez-vous d'autres commentaires? Veuillez les écrire ici.